|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **NATIONS UNIES** | Description: Description: !UNLOGO |  | E:\Logos\UNESCO (black).jpg | FAO-LOGO |  **BES** |
|  |  | **IPBES**/6/1/Add.1 |
|  | [**Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**](http://unterm.un.org/DGAACS/unterm.nsf/WebView/89752D0EE42F5EDF852575EC006B64B1?OpenDocument) | Distr. générale 30 novembre 2017Français Original : anglais |

Plénière de la Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la biodiversité
et les services écosystémiques

Sixième session

Medellin (Colombie), 18-24 mars 2018

Point 2 a) de l’ordre du jour provisoire[[1]](#footnote-1)\*

Questions d’organisation : adoption de l’ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

Point 1

Ouverture de la session

1. La sixième session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques aura lieu à Medellin (Colombie) du 18 au 24 mars 2018. La cérémonie d’ouverture se déroulera dans l’après-midi du samedi 17 mars 2018. La session sera ouverte à 10 heures le dimanche 18 mars 2018.
2. Des allocutions de bienvenue seront prononcées par le Président de la Plateforme ; le Secrétaire exécutif de la Plateforme ; le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE), ou son représentant, s’exprimant également au nom de l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO) ; et un représentant du Gouvernement colombien. Des consultations régionales et une journée ouverte aux parties prenantes se tiendront le 17 mars 2018.

Point 2

Questions d’organisation

1. Le règlement intérieur de la Plénière de la Plateforme, tel qu’adopté par celle-ci par sa décision IPBES-1/1, puis modifié par sa décision IPBES-2/1, régira le déroulement de sa sixième session.

 a) Adoption de l’ordre du jour et organisation des travaux

1. La Plénière souhaitera peut-être adopter l’ordre du jour sur la base de l’ordre du jour provisoire (IPBES/6/1).
2. Il est suggéré que les délibérations se déroulent en séances plénières. Cependant, si elle le juge nécessaire, la Plénière pourrait souhaiter créer des groupes de contact pour débattre de questions spécifiques, conformément à la pratique de ses sessions antérieures. La Plénière pourrait souhaiter créer, à sa sixième session, sept groupes de contact, présentés en détail ci-dessous.
3. Conformément aux procédures d’établissement des produits de la Plateforme
(décision IPBES-3/3, annexe I), les rapports d’évaluation et les résumés à l’intention des décideurs des évaluations régionales sont provisoirement acceptés et approuvés par les représentants régionaux compétents de la Plénière, puis par la Plénière. La Plénière souhaitera peut-être créer quatre groupes de contact pour examiner, en parallèle, les points 6 a) à d) sur les évaluations régionales respectives. En outre, La Plénière souhaitera peut-être créer un groupe de contact pour examiner le point 7) sur l’évaluation thématique de la dégradation et de la restauration des terres ; un groupe de contact, travaillant en parallèle, pour examiner les points 10 sur l’examen de la Plateforme et 11 sur l’élaboration d’un deuxième programme de travail ; et un groupe de contact pour examiner le point 8 sur les évaluations en attente : évaluation thématique de l’usage durable des espèces sauvages ; évaluation méthodologique des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits ; et évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes, et le point 9 sur les dispositifs financiers et budgétaires pour la Plateforme.
4. Il est en outre suggéré que les séances plénières aient lieu tous les jours de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. Le Bureau pense que des séances plénières en soirée de 19 h 30 à 22 h 30 pourraient également être nécessaires pour faire en sorte que les points inscrits à l’ordre du jour soient intégralement examinés dans la semaine.
5. Une proposition sur la manière dont la Plénière souhaitera peut-être organiser ses travaux a été préparée, sur la base de la pratique suivie lors de ses sessions précédentes (voir annexe I), et une liste des documents de travail est fournie (annexe II). Cette proposition prévoit la répartition du temps et des tâches entre les groupes de contact que la Plénière souhaitera peut-être créer. L’interprétation simultanée dans les six langues officielles de l’Organisation des Nations Unies sera assurée pour toutes les séances plénières et pour certaines séances des groupes de contact. Pour que les groupes de contact puissent examiner, en parallèle, les points 6 a) à d) sur les évaluations régionales respectives, l’interprétation dans les langues suivantes sera assurée :
* Évaluation régionale et sous-régionale pour l’Afrique : anglais, arabe et français ;
* Évaluation régionale et sous-régionale pour les Amériques : anglais et espagnol ;
* Évaluation régionale et sous-régionale pour l’Asie et le Pacifique : anglais, arabe et chinois ;
* Évaluation régionale et sous-régionale pour l’Europe et l’Asie centrale : anglais, espagnol, français et russe.

 b) Composition de la Plateforme

1. Le secrétariat présentera des informations sur la composition de la Plateforme. Tout État Membre de l’Organisation des Nations Unies qui n’est pas membre de la Plateforme mais a l’intention de le devenir est prié d’en faire part au secrétariat dans une lettre officielle émanant de l’autorité gouvernementale compétente.

 c) Élection de membres du Groupe d’experts multidisciplinaire

1. Conformément à l’article 29 du règlement intérieur modifié par la décision IPBES-2/1, le mandat des membres du Groupe d’experts multidisciplinaire élus par la Plénière à sa troisième session prendra fin à la clôture de sa sixième session.
2. Conformément à l’article 27 du règlement intérieur, le secrétariat a, par le biais d’une notification (EM/2017/29 du 20 octobre 2017), invité les membres de la Plateforme à lui présenter les candidatures par écrit ainsi que les curriculum vitae des candidats pour être membres du Groupe d’experts multidisciplinaire avant le 4 décembre 2017. Le délai pour la présentation des candidatures a par la suite été prorogé jusqu’au 2 février 2018 (notification EM/2017/35 du 15 décembre 2017). Les curriculum vitae de toutes les personnes désignées devaient être communiqués au secrétariat et seraient mis à la disposition des membres de la Plateforme, ainsi que leurs noms, avec indication de la région ou de l’observateur ayant présenté la candidature, dans le document IPBES/6/13 et affichés sur le site Internet de la Plateforme. Conformément à l’article 29 du règlement intérieur, les membres du Groupe peuvent être réélus pour un deuxième mandat consécutif. Aux fins de l’article 29, la composition provisoire du Groupe (voir article 25) est considérée comme allant jusqu’à l’achèvement d’un mandat.
3. Les membres souhaiteront peut-être tenir des consultations interrégionales et intrarégionales avant et durant la sixième session de la Plénière en vue de l’élection par la Plénière des
25 membres, qui seront désignés par chacune des régions de l’ONU conformément à l’article 26, et de garantir un équilibre général entre les sexes et les disciplines au sein du Groupe.

Point 3

Admission d’observateurs à la sixième session de la Plénière de la Plateforme

1. Le Président de la Plateforme proposera, au nom du Bureau, la liste des observateurs admis à la sixième session (voir IPBES/6/INF/23) conformément à la décision prise par la Plénière à sa cinquième session (IPBES/5/15, par. 28), selon laquelle la procédure provisoire d’admission des observateurs aux sessions de la Plénière, énoncée au paragraphe 22 du rapport sur les travaux de la première session de la Plénière (IPBES/1/12) et appliquée à ses deuxième, troisième, quatrième et cinquième sessions, s’appliquerait à sa sixième session.
2. La Plénière a également décidé d’examiner plus avant à sa sixième session le projet de politique et procédures d’admission des observateurs, qui figure à l’annexe de la note du secrétariat sur la question (IPBES/6/14).

Point 4

Vérification des pouvoirs des représentants

1. Tous les États membres de la Plateforme sont invités à participer pleinement à la session. Aux termes de l’article 11 du règlement intérieur, chaque membre de la Plateforme est représenté par une délégation composée d’un chef de délégation et autres représentants accrédités, de représentants suppléants et de conseillers qu’il juge nécessaires.
2. En application de l’article 12 du règlement intérieur, les représentants des États membres de la Plateforme qui participent à la session doivent communiquer au secrétariat leurs pouvoirs délivrés par leur chef d’État ou de gouvernement ou par leur ministre des affaires étrangères, ou en leur nom, conformément aux politiques et à la législation de chaque pays, si possible 24 heures au plus tard après l’ouverture de la session. Sans ces pouvoirs, les représentants ne pourront pas participer à la prise de décisions à la session.
3. Conformément à l’article 13 du règlement intérieur, le Bureau examinera les pouvoirs des représentants des membres de la Plateforme et fera rapport à ce sujet à la Plénière. Le Bureau soumettra son rapport le jeudi 22 mars 2018, avant l’adoption de toute résolution, décision ou recommandation.

Point 5

Rapport du Secrétaire exécutif sur la mise en œuvre du premier programme de travail pour la période 2014‑2018

1. Conformément à la décision IPBES-5/1 relative à la mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme, le Secrétaire exécutif, en collaboration avec le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau, a préparé un rapport sur la mise en œuvre du premier programme de travail (IPBES/6/2) pour examen par la Plénière. Ce rapport présente toutes les activités en cours au titre des produits du programme de travail, les enseignements tirés et les difficultés rencontrées en 2017 ainsi que les prochaines étapes envisagées dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail pour 2018.
2. La Plénière souhaitera peut-être prendre note des informations contenues dans le rapport, ainsi que de documents d’informations connexes, notamment le rapport sur les arrangements institutionnels mis en place pour fournir l’appui technique destiné à la mise en œuvre du programme de travail (IPBES/6/INF/20) ; des informations relatives aux travaux sur le renforcement des capacités, en particulier les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan glissant et des éléments à prendre en compte pour obtenir un appui supplémentaire pour le renforcement des capacités, comme suite à la section II de la décision IPBES-5/1 (voir également IPBES/6/INF/12) ; des informations relatives aux activités qui mobilisent les savoirs autochtones et locaux, comme suite aux paragraphes 1 à 4 de la section III de la décision IPBES-5/1 (voir également IPBES/6/INF/13) ; des informations relatives aux travaux sur les connaissances et les données, en particulier la mise en œuvre du plan de travail pour 2017 et 2018, comme suite aux paragraphes 6 et 7 de la section III de la décision IPBES-5/1
(voir également IPBES/6/INF/14) ; des informations relatives à l’élaboration du guide pour les évaluations (voir IPBES/6/INF/17) ; des informations relatives aux progrès accomplis dans la réalisation de l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, comme suite au paragraphe 3 de la section III de la décision IPBES-4/1 (voir également IPBES/6/INF/11) ; des informations relatives aux travaux sur les scenarios et modèles comme suite au paragraphe 3 de la section VI de la décision IPBES-5/1 (voir également IPBES/6/INF/15) ; des informations relatives aux travaux visant à incorporer les diverses conceptualisations des multiples valeurs dans les produits de la Plateforme comme suite au paragraphe 4 de la section VI de la décision IPBES-5/1
(voir IPBES/6/INF/18) ; des informations relatives aux travaux sur les outils et méthodes d’appui à l’élaboration des politiques, en particulier le catalogue d’outils et de méthodes d’appui à l’élaboration des politiques comme suite à la section VII de la décision IPBES-5/1 (voir également IPBES/6/INF/16) ; des informations relatives à la mise en œuvre de la stratégie de communication et de sensibilisation et de la stratégie de participation des parties prenantes comme suite aux paragraphes 2 et 4 de la décision IPBES-3/4 (voir également IPBES/6/INF/19) ; des informations relatives aux partenariats comme suite au paragraphe 2 de la section III de la décision IPBES-4/4
(voir également IPBES/6/INF/21) ; et des informations relatives à la mise en œuvre de la politique et des procédures en matière de conflit d’intérêts (voir IPBES/6/INF/22).

Point 6

Évaluations régionales et sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques

 a) Évaluation régionale et sous-régionale pour l’Afrique

1. Au paragraphe 2 a) de la section III de la décision IPBES-3/1, la Plénière a approuvé la réalisation d’une évaluation régionale et sous-régionale de la biodiversité et des services écosystémiques pour l’Afrique, présentée dans le rapport de cadrage pour cette évaluation figurant à l’annexe IV de cette décision, et en tenant compte du rapport de cadrage générique pour les évaluations régionales et sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques figurant à l’annexe III de cette même décision, pour examen par la Plénière à sa sixième session. La Plénière sera invitée à examiner, pour acceptation, les chapitres du rapport d’évaluation (IPBES/6/INF/3) et son résumé à l’intention des décideurs (IPBES/6/4) pour approbation. On trouvera dans le document IPBES/6/INF/7 un aperçu de la procédure suivie pour la production de l’évaluation.

 b) Évaluation régionale et sous-régionale pour les Amériques

1. Au paragraphe 2 b) de la section III de la décision IPBES-3/1, la Plénière a approuvé la réalisation d’une évaluation régionale et sous-régionale de la biodiversité et des services écosystémiques pour les Amériques, présentée dans le rapport de cadrage pour cette évaluation figurant à l’annexe V de cette décision, et en tenant compte du rapport de cadrage générique pour les évaluations régionales et sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques figurant à l’annexe III de cette même décision, pour examen par la Plénière à sa sixième session. La Plénière sera invitée à examiner, pour acceptation, les chapitres du rapport d’évaluation (IPBES/6/INF/4) et son résumé à l’intention des décideurs (IPBES/6/5) pour approbation. On trouvera dans le document IPBES/6/INF/7 un aperçu de la procédure suivie pour la production de l’évaluation.

 c) Évaluation régionale et sous-régionale pour l’Asie et le Pacifique

1. Au paragraphe 2 c) de la section III de la décision IPBES-3/1, la Plénière a approuvé la réalisation d’une évaluation régionale et sous-régionale de la biodiversité et des services écosystémiques pour l’Asie et le Pacifique, présentée dans le rapport de cadrage pour cette évaluation figurant à l’annexe VI de cette décision, et en tenant compte du rapport de cadrage générique pour les évaluations régionales et sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques figurant à l’annexe III de cette même décision, pour examen par la Plénière à sa sixième session. La Plénière sera invitée à examiner, pour acceptation, les chapitres du rapport d’évaluation (IPBES/6/INF/5) et son résumé à l’intention des décideurs (IPBES/6/6) pour approbation. On trouvera dans le document IPBES/6/INF/7 un aperçu de la procédure suivie pour la production de l’évaluation.

 d) Évaluation régionale et sous-régionale pour l’Europe et l’Asie centrale

1. Au paragraphe 2 d) de la section III de la décision IPBES-3/1, la Plénière a approuvé la réalisation d’une évaluation régionale et sous-régionale de la biodiversité et des services écosystémiques pour l’Europe et l’Asie centrale, présentée dans le rapport de cadrage pour cette évaluation figurant à l’annexe VII de cette décision, et en tenant compte du rapport de cadrage générique pour les évaluations régionales et sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques figurant à l’annexe III de cette même décision, pour examen par la Plénière à sa sixième session. La Plénière sera invitée à examiner, pour acceptation, les chapitres du rapport d’évaluation (IPBES/6/INF/6) et son résumé à l’intention des décideurs (IPBES/6/7) pour approbation. On trouvera dans le document IPBES/6/INF/7 un aperçu de la procédure suivie pour la production de l’évaluation.

 Point 7

 Évaluation thématique de la dégradation et de la restauration des terres

1. Au paragraphe 2 de la section IV de la décision IPBES-3/1, la Plénière a approuvé la réalisation d’une évaluation thématique de la dégradation et de la restauration des terres, présentée dans le rapport de cadrage pour cette évaluation figurant à l’annexe VIII de cette décision, pour examen par la Plénière à sa sixième session. La Plénière sera invitée à examiner, pour acceptation, les chapitres du rapport d’évaluation (IPBES/6/INF/1) et son résumé à l’intention des décideurs (IPBES/6/3) pour approbation. On trouvera dans le document IPBES/6/INF/2 un aperçu de la procédure suivie pour la production de l’évaluation.

Point 8

 Évaluations en attente : évaluation thématique de l’usage durable des espèces sauvages ; évaluation méthodologique des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits ; et évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes

1. Au paragraphe 5 de la décision IPBES-5/6 sur les dispositifs financiers et budgétaires, la Plénière a décidé de se pencher à sa sixième session, sous réserve de la disponibilité de fonds suffisants, sur l’évaluation thématique de l’utilisation durable des espèces sauvages, l’évaluation méthodologique des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits et l’évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes, qui sont en attente de réalisation. Au paragraphe 4 de la section V de la décision IPBES-5/1, la Plénière a prié le Groupe d’experts multidisciplinaire, en consultation avec le Bureau, d’évaluer la nécessité d’apporter des modifications aux documents de cadrage déjà approuvés sur la base des principales conclusions scientifiques d’autres évaluations de la Plateforme et de faire rapport à la Plénière si des modifications importantes sont nécessaire.
2. Des informations pertinentes figurent dans la note du secrétariat sur les éléments dont il faut tenir compte s’agissant des évaluations en attente, y compris une proposition de budget révisé (IPBES/6/8). Les rapports de cadrage approuvés pour les évaluations en attente figurent dans les documents IPBES/6/INF/8, IPBES/6/INF/9 et IPBES/6/INF/10.

Point 9

Dispositifs financiers et budgétaires pour la Plateforme

 a) Budget et dépenses pour la période 2014-2019

1. En réponse à la décision IPBES-5/6 sur les dispositifs financiers et budgétaires, la Plénière sera invitée à examiner une note du secrétariat sur les dispositifs financiers et budgétaires pour la Plateforme (IPBES/6/9), qui fournit des informations sur l’état des contributions en espèces et en nature à la Plateforme et sur les dépenses pour l’exercice biennal 2016-2017. Cette note contient également des informations sur les implications d’un budget de 5 millions de dollars et celles des options d’un montant supérieur et inferieur, comme demandé par la Plénière dans cette même décision, ainsi qu’un budget révisé pour 2019 pour examen et adoption éventuelle.

 b) Collecte de fonds

1. Au paragraphe 9 de la décision IPBES-5/6, la Plénière a approuvé la stratégie de collecte de fonds pour la Plateforme, qui figure dans l’annexe II de cette décision, et a prié le Secrétaire exécutif, conformément aux procédures financières de la Plateforme, de commencer, sous la direction du Bureau et avec le concours des membres, à appliquer cette stratégie. Un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie est présenté à la Plénière à titre d’information (IPBES/6/9).

Point 10

Examen de la Plateforme

1. Dans la décision IPBES-5/2, la Plénière a approuvé le cadre pour l’examen de la Plateforme à l’issue de son programme de travail initial figurant dans l’annexe à cette décision. La Plénière a également approuvé la réalisation d’un examen interne par le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau, et prié l’équipe d’examen interne, composée du Président de la Plateforme, des membres du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire et du Secrétaire exécutif, d’établir le rapport visé au paragraphe 11 du cadre. Ce rapport sera présenté à la Plénière à titre d’information lors de sa sixième session et contribuera à éclairer le processus d’examen global. Dans cette même décision, le Secrétaire exécutif a été prié de demander la désignation de candidats pour la commission d’examen, en visant à assurer une représentation régionale équilibrée, et de mettre en œuvre une procédure d’appel d’offres concurrentielle afin qu’une organisation professionnelle externe coordonne l’examen, le commencement des travaux de cette organisation étant prévu au début de l’année 2018, sous réserve de la disponibilité de ressources financières.
2. Le résumé analytique du rapport établi par l’équipe d’examen interne et des informations concernant la sélection des membres de la commission d’examen et de l’organisation professionnelle chargée de coordonner l’examen figurent dans la note du Secrétaire exécutif sur l’examen de la Plateforme (IPBES/6/10). Le rapport intégral est présenté dans une note d’information (IPBES/6/INF/32). De plus amples informations sur la sélection des membres de la commission d’examen et de l’organisation professionnelle chargée de coordonner l’examen figurent dans le document IPBES/6/INF/33.

Point 11

Élaboration d’un deuxième programme de travail

1. Dans la décision IPBES-5/3, la Plénière a prié le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau, avec l’appui du secrétariat, d’élaborer, pour examen par la Plénière à sa sixième session, des projets initiaux d’éléments relatifs au cadre du programme de travail glissant, notamment la structure éventuelle, des orientations concernant la manière de solliciter les demandes, la procédure pour recevoir et hiérarchiser les demandes et des estimations préliminaires des coûts et besoins en ressources humaines, en se penchant sur un certain nombre de questions spécifiques.
2. Les projets initiaux d’éléments figurant dans la note du Secrétaire exécutif sur l’élaboration d’un deuxième programme de travail (IPBES/6/11).

Point 12

Date et lieu des futures sessions de la Plénière

1. Dans la décision IPBES-5/5, la Plénière a invité les membres en mesure de le faire à envisager d’accueillir la septième session de la Plénière, qui doit avoir lieu du lundi 13 mai au samedi 18 mai 2019. Les gouvernements qui souhaiteraient accueillir la septième ou la huitième session de la Plénière sont invités à en informer le secrétariat avant ou pendant la sixième session.
2. Des informations pertinentes, dont un projet d’ordre du jour provisoire et organisation des travaux de la septième session de la Plénière figurent dans une note du Secrétaire exécutif sur l’organisation des travaux de la Plénière et les dates et lieux des futures sessions de la Plénière (IPBES/6/12).

Point 13

Dispositions institutionnelles : dispositions concernant les partenariats de collaboration des Nations Unies pour les travaux de la Plateforme
et de son secrétariat

Comme suite à l’adoption par la Plénière, dans sa décision IPBES-2/8, du partenariat de collaboration visant à établir un lien institutionnel entre la Plénière et le Programme des Nations Unies pour l’environnement, l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture, l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture et le Programme des Nations Unies pour le développement, un rapport intérimaire sur ce partenariat est présenté à la Plénière pour information dans une note du secrétariat (IPBES/5/INF/24).

Point 14

Adoption des décisions et du rapport de la session

1. Après avoir examiné les questions ci-dessus et reçu le rapport du Bureau sur les pouvoirs des représentants, la Plénière souhaitera peut-être envisager d’adopter des projets de décision fondés sur les résultats des débats de la session. Elle pourrait également souhaiter adopter le projet de rapport sur les travaux de la session, préparé par le Rapporteur. Une compilation des projets de décision pour la sixième session de la Plénière figure dans la note du secrétariat sur la question (IPBES/6/1/Add.2).

Point 15

Clôture de la session

1. Le Président de la Plénière devrait, en principe, prononcer la clôture de la session le samedi 24 mars 2018 à 18 heures.

Annexe I

Programme de travail proposé

**IPBES/6/1/Add.1**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *Heures* | *Samedi17 mars 2018* | *Dimanche18 mars 2018* | *Lundi19 mars 2018* | *Mardi20 mars 2018* | *Mercredi21 mars 2018* | *Jeudi22 mars 2018* | *Vendredi23 mars 2018* | *Samedi24 mars 2018* |
| 8 heures–10 heures | Consultations régionales/consultations des parties prenantes | Consultations régionales | Consultations régionales | Consultations régionales | Consultations régionales | Consultations régionales | Consultations régionales | Consultations régionales |
| 10 heures–10 h 30  | **Plénière**Points 1, 2, 3, 4 et 5 |  | **4 groupes de contact travaillant en parallèle**Points 6 a) à d) Évaluations régionales assessments |  |  | **Plénière**Points 6 a) à d) | **Groupe de contact** Point 7Évaluation thématique de la dégradation et de la restauration des terres | **Groupe de contact** Points 10 et 11Examen de la Plateforme ; Élaboration d’un deuxième programme de travail | **Groupe de contact** Point 7Évaluation thématique de la dégradation et de la restauration des terres | **Groupe de contact** Points 8 et 9Évaluations en attente ; budget  | **Groupe de contact** Points 10 et 11Examen de la Plateforme ; Élaboration d’un deuxième programme de travail | **Groupe de contact** Points 8 et 9Évaluations en attente ; budget | **Plénière**Approuver les résumés à l’intention des décideurs de l’évaluation et de la dégradation des terres |
| 10 h 30–11 heures |
| 11 heures–11 h 30  |
| 11 h 30–midi | **4 groupes de contact** (suite) |  |  |  |
| Midi–12 h 30 |
| 12 h 30–13 heures |
| 13 heures–13 h 30 |  |  |  |  |  |  |  |
| 13 h 30–14 heures | **Groupe de contact** Points 8 et 9Évaluations en attente ; budget | **Groupe de contact** Points 8 et 9Évaluations en attente ; budget |
| 14 heures–14 h 30 |
| 14 h 30–15 heures |
| 15 heures–15 h 30 | **Plénière**Points 6 à 13  |  |  | **4 groupes de contact travaillant en parallèle** Points 6 a) à d) Évaluations régionales |  |  | **4 groupes de contact travaillant en parallèle** Points 6 a) à d) Évaluations régionales**Parallel working groups:** items 6 (a) to (d) Regional assessments |  |  | **Groupe de contact** Point 7Évaluation thématique de la dégradation et de la restauration des terres | **Groupe de contact** Points 8 et 9Évaluations en attente ; budget | **Plénière**Approuver les résumés à l’intention des décideurs de l’évaluation et de la dégradation des terres | **Groupe de contact**Points 10 et 11Examen de la Plateforme ; Élaboration d’un deuxième programme de travail | **Groupe de contact**Points 8 et 9Évaluations en attente ; budget | **Plénière**Points 2 c), 14 et 15 |
| 15 h 30–16 heures |
| 16 heures–16 h 30 |
| 16 h 30–17 heures | **Groupe de contact**Point 7Évaluation thématique de la dégradation et de la restauration des terres |
| 17 heures–17 h 30 |
| 17 h 30–18 heures | **Cérémonie d’ouverture** |
| 18 heures–18 h 30 |  |  |  |  |  |  |  |
| 18 h 30–19 heures |
| 19 heures–19 h 30 |
| 19 h 30–20 heures | **Réception** |  | **4 groupes de contact travaillant en parallèle** Points 6 a) à d) Évaluations régionales |  |  |  | **4 groupes de contact travaillant en parallèle** Points 6(a) à d) Évaluations régionales |  |  | (Points en suspens) | **Groupe de contact** Point 7Dégradation et restauration des terres | (Consultations informelles) | **Groupe de contact** Point 7Dégradation et restauration des terres | **Groupe de contact** Points 10 et 11Plateforme ; Élaboration d’un deuxième programme de travail | (Préparation des documents) |  |
| 20 heures–20 h 30 |
| 20 h 30–21 heures |
| 21 heures–21 h 30 |
| 21 h 30–22 heures |  |
| 22 heures–22 h 30 |

Annexe II

Listes des documents de travail

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Cote* | *Titre* | *Point de l’ordre du jour* |
| IPBES/6/1 | Ordre du jour provisoire | 2 a) |
| IPBES/6/1/Add.1 | Ordre du jour provisoire annoté | 2 a) |
| IPBES/6/1/Add.2 | Projets de décision présentés à la sixième session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques | 14 |
| IPBES/6/2 | Mise en œuvre du premier programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques | 5 |
| IPBES/6/3 | Résumé à l’intention des décideurs de l’évaluation thématique de la dégradation et de la restauration des terres | 7 |
| IPBES/6/4 | Résumé à l’intention des décideurs de l’évaluation régionale et des évaluations sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques pour l’Afrique | 6 a) |
| IPBES/6/5 | Résumé à l’intention des décideurs du rapport sur l’évaluation régionale et sous-régionale de la biodiversité et des services écosystémiques pour les Amériques | 6 b) |
| IPBES/6/6 | Résumé à l’intention des décideurs de l’évaluation régionale et des évaluations sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques pour l’Asie et le Pacifique | 6 c) |
| IPBES/6/7 | Résumé à l’intention des décideurs de l’évaluation régionale et des évaluations sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques pour l’Europe et l’Asie centrale | 6 d) |
| IPBES/6/8 | Évaluations en attente : évaluation thématique de l’usage durable des espèces sauvages ; évaluation méthodologique des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits ; et évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes | 8, 9 |
| IPBES/6/9 | Dispositifs financiers et budgétaires pour la Plateforme | 9 |
| IPBES/6/10 | Examen de l’efficacité des fonctions administratives et scientifiques de la Plateforme [produit 4 e)] | 10 |
| IPBES/6/11 | Élaboration d’un deuxième programme de travail | 11 |
| IPBES/6/12 | Organisation des travaux de la Plénière et date et lieu des futures sessions de la Plénière | 12 |
| IPBES/6/13 | Groupe d’experts multidisciplinaire : processus de nomination et de sélection et candidatures reçues en vue de l’élection des membres du Groupe | 2 c) |
| IPBES/6/14 | Projet de politique et de procédures d’admission des observateurs | 3 |

Liste des documents d’information documents (provisoire)

| *Cote* | *Titre* | *Point de l’ordre du jour* |
| --- | --- | --- |
| IPBES/6/INF/1 | Chapters of the thematic assessment of land degradation and restoration (deliverable 3 (b) (i)) | 7 |
| IPBES/6/INF/2 | Overview of the process followed for the production of the thematic assessment of land degradation and restoration | 7 |
| IPBES/6/INF/3 | Chapters of the regional and subregional assessment of biodiversity and ecosystem services for Africa | 6 a) |
| IPBES/6/INF/4 | Chapters of the regional and subregional assessment of biodiversity and ecosystem services for the Americas | 6 b) |
| IPBES/6/INF/5 | Chapters of the regional and subregional assessment of biodiversity and ecosystem services for Asia and the Pacific | 6 c) |
| IPBES/6/INF/6 | Chapters of the regional and subregional assessment of biodiversity and ecosystem services for Europe and Central Asia | 6 d) |
| IPBES/6/INF/7 | Overview of the process followed for the production of the regional assessments of biodiversity and ecosystem services (deliverable 2 (b)) | 6 |
| IPBES/6/INF/8 | Informations portant sur le cadrage de l’évaluation thématique de l’usage durable des espèces sauvages [produit 3 b) iii)] | 8 |
| IPBES/6/INF/9 | Informations portant sur le cadrage de l’évaluation méthodologique des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris la biodiversité et les services écosystémiques [produit 3 d)] | 8 |
| IPBES/6/INF/10 | Informations portant sur le cadrage de l’évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes et de la lutte contre leur prolifération [produit 3 b) ii)] | 8 |
| IPBES/6/INF/11 | Information on progress in the production of the global assessment of biodiversity and ecosystem services (deliverable 2 (c)) | 5 |
| IPBES/6/INF/12 | Information on work related to capacity-building (deliverables 1 (a) and 1 (b)) | 5 |
| IPBES/6/INF/13 | Information on work related to indigenous and local knowledge systems (deliverable 1 (c)) | 5 |
| IPBES/6/INF/14 | Information on work related to knowledge and data (deliverables 1 (d) and 4 (b)) | 5 |
| IPBES/6/INF/15 | Information on further work related to scenarios and models of biodiversity and ecosystem services (deliverable 3 (c)) | 5 |
| IPBES/6/INF/16 | Information on work related to policy support tools and methodologies (deliverable 4 (c)) | 5 |
| IPBES/6/INF/17 | Information on work related to the guide on the production of assessments (deliverable 2 (a)) | 5 |
| IPBES/6/INF/18 | Information on the integration of the diverse conceptualization of multiple values in IPBES deliverables (deliverable 3 (d)) | 5 |
| IPBES/6/INF/19 | Implementation of the communications and outreach strategy and the stakeholder engagement strategy | 5 |
| IPBES/6/INF/20 | Report on the institutional arrangements established to operationalize technical support for the implementation of the work programme | 5 |
| IPBES/6/INF/21 | Information on collaboration and partnerships | 5 |
| IPBES/6/INF/22 | Implementation of the conflict-of-interest policy for the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services | 5 |
| IPBES/6/INF/23 | List of participants in the first to fifth sessions of the Plenary and admission of new observers to the sixth session | 3 |
| IPBES/6/INF/24 | Progress report on the United Nations Collaborative Partnership Arrangement | 13 |
| IPBES/6/INF/25 | Curricula vitae of proposed members of the Multidisciplinary Expert Panel | 2 c) |
| IPBES/6/INF/26 | Compilation of curricula vitae of proposed officers of the Multidisciplinary Expert Panel: proposals from Africa | 2 c) |
| IPBES/6/INF/27 | Compilation of curricula vitae of proposed officers of the Multidisciplinary Expert Panel: proposals from Asia-Pacific  | 2 c) |
| IPBES/6/INF/28 | Compilation of curricula vitae of proposed officers of the Multidisciplinary Expert Panel: proposals from Eastern Europe | 2 c) |
| IPBES/6/INF/29 | Compilation of curricula vitae of proposed officers of the Multidisciplinary Expert Panel: proposals from Latin America and the Caribbean | 2 c) |
| IPBES/6/INF/30 | Compilation of curricula vitae of proposed officers of the Multidisciplinary Expert Panel: proposals from Western Europe and Others | 2 (c) |
| IPBES/6/INF/31 | External communication: A pilot project to update the key findings of the IPBES Assessment of Pollinators, Pollination and Food Production  |  |
| IPBES/6/INF/32 | Review of the Platform: report of the internal review team | 10 |
| IPBES/6/INF/33 | Review of the Platform: information on the selection of the review panel and an external professional organization  | 10 |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |

1. \* IPBES/6/1. [↑](#footnote-ref-1)